



Madame Roxana Maracineanu
Ministre des Sports
95 avenue de France
75013 Paris

à Paris, le 1er février 2021

CYRIL PELLEVAT

Objet : dérogation pour tous les clubs amateurs évoluant à un haut niveau de compétition

SENATEUR
DE LA
HAUTE-SAVOIE

Madame la ministre,

Nous vous avons envoyé récemment un premier courrier vous alertant sur les difficultés que rencontraient les clubs de sport amateurs évoluant à un haut niveau de compétition pour s'entraîner.

CONSEILLER
REGIONAL
AUVERGNE -RHONE-
ALPES

Cette demande semble avoir été partiellement entendue, puisqu'il a été annoncé que les clubs amateurs affiliés la FFF et évoluant en Coupe de France seraient désormais autorisés à s'entraîner sans aucune restriction.

VICE-PRESIDENT DE
LA COMMISSION AUX
AFFAIRES
EUROPEENNES

S'il s'agit d'un premier pas encourageant, nous avons toutefois été extrêmement surpris d'apprendre que seul le football était concerné par cette dérogation. Ainsi, tous les sportifs pratiquant un autre sport que le football doivent continuer à s'entraîner sans contact lorsqu'ils sont amateurs, et ce même si leur club évolue au niveau national ou international.

Cette différence de traitement entre les différentes disciplines sportives nous étonne au plus haut point. Pourquoi le football devrait-il être le seul sport à bénéficier de cette dérogation ? Aucun élément ne nous semble pouvoir justifier cette décision qui ne peut être que qualifiée d'inégalitaire et d'injuste.

COMMISSAIRE
A L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aussi nous vous prions, Madame la ministre, de bien vouloir étendre cette dérogation à l'ensemble des clubs amateurs évoluant au niveau national, quelque soit leur discipline. Vous remerciant par avance pour votre concours, veuillez agréer, Madame la ministre, nos respectueuses salutations.

Cyril PELLEVAT

Sénateur de la Haute-Savoie
Conseiller régional AURA

Ben SIROUET

Président des Black Panthers
Football Thonon